

Fin des TPE en 1^{ère} : les productions des élèves évaluées lors d'un oral

Les « travaux personnels encadrés » figurent au programme des élèves de 1^{ère}. Ils ont été évalués lors d'un oral hier après-midi, mettant fin définitivement à cette activité.

Les « travaux personnels encadrés », que l'on connaît plus sous l'appellation « TPE », consistent à faire travailler les élèves par groupe sur un sujet qu'ils choisissent eux-mêmes, en lien avec leur spécialité de baccalauréat. Ils font appel à une grande diversité de techniques et de méthodes d'acquisition des connaissances tout en mettant en œuvre de multiples compétences spécifiques ou transversales.



Ainsi, nos élèves de 1^{ère} ES et de 1^{ère} S ont travaillé à deux ou trois pendant 6 mois sur un sujet pour lequel ils ont effectué des recherches sur internet et d'autres supports d'information, interrogé des professionnels sur leur lieu de travail, recueilli des témoignages, sondé les élèves de l'école, réalisé des expériences, etc. Que ce fut-ce, par exemple, sur le Grand Mariage ou sur les dangers des réseaux sociaux en ES, ou sur l'eau potable ou l'énergie éolienne en S, les élèves ont opté pour des problématiques qui intéressent directement les Comores.

Les 2 jurys (un ES et un S) composés chacun de 2 enseignants, attendaient de la part des élèves une présentation orale s'appuyant sur un support visuel et qui devait mettre en évidence les différents outils et méthodes d'investigation utilisés, donner une vision critique et être complétée par une production originale : vidéo, maquette, brochure, mise en scène, etc.

Nous n'aurons vécu cette expérience qu'une seule fois ici : avec la réforme du bac, les TPE en tant que tels disparaissent... ■

L'activité de l'école de nouveau paralysée par la crise post-électorale

L'annonce d'une opération « île morte » ce vendredi a conduit l'Ambassade de France à imposer une nouvelle fois la fermeture de l'école jusqu'au week-end.



Notre école accueille quotidiennement 450 élèves dont les plus jeunes n'ont pas 3 ans et chaque matin et midi, de nombreux parents s'y rendent pour déposer et reprendre leurs enfants. Eu égard aux particularités et effectifs de cette population, c'est le principe de précaution qui s'applique dès lors que l'on peut craindre pour la sécurité des personnes, même s'il ne se passe rien – ce que l'on ne peut savoir qu'*a posteriori*.

L'établissement enregistre ainsi aujourd'hui et demain ses 6^{ème} et 7^{ème} jours de fermeture – dont 2 samedis qui concernent un seul cours, l'activité de l'association sportive et du club « éco-école ».

En concertation avec les enseignants, un dispositif de rattrapage de cours – en particulier pour les classes à examen – va être présenté au conseil d'établissement le 11 avril. Il s'agit d'évaluer les besoins par discipline ou par classe et d'arrêter les modalités de rattrapage. Ceci, bien entendu, dans le but de ne pas pénaliser les élèves dans leur progression annuelle. ■